



RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 55^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC ET LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES SOUMIS LE 4 JUILLET 2024

Monsieur le Président, je demande à l'Assemblée plénière ici réunie d'adopter le rapport du Comité exécutif sur la politique générale du FP SADC et les questions administratives présenté à la 55^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, rapport soumis à cette auguste assemblée le 4 juillet 2024.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
1. SUJETS QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF A RECOMMANDÉ DE PORTER À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	6
1.1 LES PARLEMENTS DOIVENT PROTÉGER LES CITOYENS LES PLUS VULNÉRABLES	6
1.2 LES PARLEMENTS DOIVENT LUTTER CONTRE L'INFLATION GRÂCE À UNE ÉCONOMIE INTELLIGENTE	6
1.3 INTÉGRATION DES LOIS TYPES SUR LE PLAN NATIONAL POUR INSTAURER UNE BONNE GOUVERNANCE	6
1.4 APPLICATION AU FORUM DE LA RÉDUCTION DES RISQUES À LA SUITE DE CONTRÔLES PONCTUELS	7
1.5 INSTITUTIONNALISATION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	7
1.6 LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE LORS DE LA 55 ^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	7
1.7 LES PARLEMENTS DOIVENT PROMOUVOIR L'ÉTAT DE DROIT POUR GARANTIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ET PROTÉGER LES CITOYENS CONTRE DES COUPS D'ÉTAT	7
2. SUJETS QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF A RECOMMANDÉ DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	8
2.1 COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT ATTÉNUER LES MENACES À LA CYBERSÉCURITÉ ET L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL DANS LE CONTEXTE DE NOTRE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE	8
2.2 Décision pour l'Assemblée plénière	8
2.3 SÉRIE DE WEBINAIRES SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE COMME CATALYSEUR DE L'INTÉGRATION SUR LE PLAN NATIONAL DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LES ÉLECTIONS ET LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE	8
2.4 Décision pour l'Assemblée plénière	9
3. MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC EN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC	9
3.4 Décision pour l'Assemblée plénière	9
4. PARTICIPATION DU FORUM À DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES AYANT TRAIT À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ	10
4.2 Décision pour l'Assemblée plénière	10
5. PARTENARIAT AVEC DES INSTANCES INTERPARLEMENTAIRES	10
5.2 Décision pour l'Assemblée plénière	11
6. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES AU FORUM POUR LA PÉRIODE DE 2024 À 2026	11
6.3 Décision pour l'Assemblée plénière	11
7. MISE À JOUR SUR LE PROJET DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SDSR ET DE VIH/SIDA	11
7.6 Décision pour l'Assemblée plénière	12
8. METTRE À PROFIT LE POUVOIR DES MÉDIAS POUR PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE	12
8.3 Décision pour l'Assemblée plénière	15
9. MISE À JOUR SUR LA SITUATION RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU SECRÉTARIAT POUR APPUYER LA CAPACITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU SECRÉTARIAT ET DES ORGANES	15

9.3	Décision pour l'Assemblée plénière	16
10.	EXAMEN DE LA PROPOSITION QUE LES COMORES REJOIGNENT LE FORUM	17
10.3	Décision pour l'Assemblée plénière	17
11.	AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE LA COMMISSION PERMANENTE RÉGIONALE ALIMENTATION, AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES	17
11.3	Décision pour l'Assemblée plénière	17

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ASGP	ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS
CPA	ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH
EALA	ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE D'AFRIQUE DE L'EST
EXCO	COMITÉ EXÉCUTIF
FANRCA	ALIMENTATION, AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ACTION CLIMATIQUE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
GRC	GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES
IA	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ICP	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
ODD	OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ONU	ORGANISATION DES NATIONS UNIES
SADC	COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
SDSR	SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS
SIDA	AGENCE SUÉDOISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
UA	UNION AFRICAINE
UIP	UNION INTERPARLEMENTAIRE
VIH	VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE

PRÉAMBULE

L'article 12(1) de la Constitution du FP SADC stipule que :

« Le Comité exécutif est chargé de la gestion des affaires du Forum, de l'orientation du Secrétariat et de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée plénière, et il répond à l'Assemblée plénière. »

L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif, en vertu de ce mandat, a tenu une réunion hybride les 15 et 16 juin 2024 au Cap, en Afrique du Sud, certains membres étant présents physiquement, tandis que d'autres ont participé virtuellement. Le Comité exécutif s'est penché de façon approfondie sur la politique stratégique de l'organisation et les questions liées à son fonctionnement, sujets qui sont soumis à l'attention ou à l'approbation de l'Assemblée plénière conformément aux mandats et aux fonctions des organes du Forum au titre de sa Constitution et de son Règlement intérieur.

Le Comité exécutif présente en conséquence le présent rapport dans lequel figurent ses recommandations et ses résolutions à la 55^e Assemblée plénière pour qu'il en soit pris note ou pour qu'elles donnent lieu à des décisions.

1. SUJETS QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF A RECOMMANDÉ DE PORTER À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1.1 LES PARLEMENTS DOIVENT PROTÉGER LES CITOYENS LES PLUS VULNÉRABLES

L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a examiné des données du FMI et de la Banque mondiale (Perspectives économiques mondiales) relatives à la conjoncture socioéconomique mondiale qui ont une incidence sur l'évolution de la situation dans la région de la SADC et en Afrique en vue d'éclairer les dirigeants parlementaires à l'échelle nationale et régionale. En particulier, il a été avancé que les parlements nationaux doivent continuer à travailler sans relâche pour stabiliser le taux d'inflation, proposer des politiques économiques cohérentes, protéger les consommateurs vulnérables et augmenter les salaires dans la région où on estime qu'ils sont parmi les plus bas au monde.

1.2 LES PARLEMENTS DOIVENT LUTTER CONTRE L'INFLATION GRÂCE À UNE ÉCONOMIE INTELLIGENTE

L'Assemblée plénière est priée ensuite de noter l'annonce faite récemment par le gouvernement égyptien qui a indiqué que les subventions versées pour l'achat de pain, un produit de première nécessité, seront quadruplées, représentant environ 3 % des dépenses gouvernementales, ce qui montre que certains gouvernements gèrent activement les finances publiques pour protéger les citoyens et veiller à ce que les produits de première nécessité soient disponibles à la consommation. L'Assemblée plénière est priée de noter que la lutte contre la faim en Afrique a été rendue plus difficile en raison des taux d'inflation élevés, ce qui explique l'urgence nécessaire pour les gouvernements de réorienter leurs priorités concernant les aliments de base et les produits de première nécessité.

1.3 INTÉGRATION DES LOIS TYPES SUR LE PLAN NATIONAL POUR INSTAURER UNE BONNE GOUVERNANCE

L'Assemblée plénière est priée également de noter que le Comité exécutif a examiné le contexte politique actuel dans lequel plus d'un milliard de citoyens dans le monde sont appelés à se rendre aux urnes en 2024. Le Fonds monétaire international a qualifié 2024 de « grande année électorale » et a prédit que la dette moyenne dans le monde sera proche de 99 % en 2029, diverses pressions incitant les pays à continuer d'emprunter, notamment pour financer des promesses électorales, des programmes écologiques et les dépenses électorales elles-mêmes. Dans ce contexte d'élections généralisées qui se doublent d'une dette publique élevée, il convient donc que les pays continuent d'intégrer sur le plan national la Loi type de la SADC sur les élections ainsi que la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques qui établissent les garanties et les principes fondamentaux permettant de faire prévaloir une bonne gouvernance.

1.4 APPLICATION AU FORUM DE LA RÉDUCTION DES RISQUES À LA SUITE DE CONTRÔLES PONCTUELS

L'Assemblée plénière voudra bien noter que, dans le cadre de l'exercice du devoir de vigilance et des responsabilités dont est investi le Forum, le Comité exécutif a évalué les progrès accomplis eu égard à la gestion des risques et a relevé qu'à la suite de contrôles pratiqués ou de mesures d'atténuation des risques, il ne reste que 30,4 % des risques après le dernier examen effectué. Autrement dit, les mesures d'atténuation mises en œuvre par le Secrétariat ont permis de maîtriser 69,6 % des risques existants, manifestant les efforts déployés au sein de l'organisation pour renforcer la bonne gouvernance.

1.5 INSTITUTIONNALISATION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a examiné le mandat du Comité d'audit et des risques qui aura pour fonction d'aider le Comité exécutif à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance, en prodiguant des conseils et en donnant des directives eu égard à la pertinence des initiatives de l'organisation concernant des éléments tels que la structure de la gouvernance, la gestion des risques, les valeurs et l'éthique, le cadre de contrôle interne, la supervision de l'audit interne et externe, les états financiers et la reddition publique de comptes. La question a été transmise au Sous-comité juridique pour de plus amples conseils et un examen plus poussé, notamment sur le plan juridique.

1.6 LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE LORS DE LA 55^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a approuvé les dispositions requises en vue de la 55^e Assemblée plénière qui se tiendra du 1^{er} au 7 juillet 2024 à Luanda, en Angola, sur le thème « ***Le rôle des parlements dans la promotion de politiques en matière d'énergies renouvelables dans la région de la SADC et la création d'un marché régional unique de l'énergie*** », un sujet pertinent par rapport au Plan stratégique du Forum pour la période de 2024 à 2028, en particulier eu égard à la promotion de la justice et de la gouvernance climatiques.

1.7 LES PARLEMENTS DOIVENT PROMOUVOIR L'ÉTAT DE DROIT POUR GARANTIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ET PROTÉGER LES CITOYENS CONTRE DES COUPS D'ÉTAT

L'Assemblée plénière est appelée ensuite à noter et à déplorer la tentative de coup d'État qui a eu lieu le soir du 25 mai 2024 dans la République Démocratique du Congo (RDC) où des groupes militaires non autorisés ont attaqué des lieux publics et ont tenté d'influencer des personnes en position de pouvoir. Heureusement, leur action a été contrecarrée par les forces légales qui ont été déployées et les tensions ont été apaisées. L'Assemblée plénière est priée de noter que, dans des périodes de troubles civils et de conflits, il est indispensable de disposer d'un cadre afin de préserver la sacralité et l'inviolabilité d'institutions telles que le parlement, les bureaux du chef de l'État et du président du parlement et la commission électorale, pour n'en

citer que quelques-unes. En l'absence de ces institutions clés, il serait impossible pour une majorité de parlementaires de constituer un gouvernement conformément à la Constitution et pour le gouvernement d'exercer le pouvoir dans la paix. Ce cadre destiné à assurer la stabilité des institutions peut, à terme, être intégré sur le plan national par le biais de la Loi type de la SADC sur l'état de droit et le constitutionnalisme qui a déjà été approuvée par le Forum comme devant être poursuivie jusqu'au stade de la rédaction.

2. SUJETS QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF A RECOMMANDÉ DE SOUMETTRE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

2.1 COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT ATTÉNUER LES MENACES À LA CYBERSÉCURITÉ ET L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL DANS LE CONTEXTE DE NOTRE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

L'Assemblée plénière est priée de noter l'urgente nécessité pour les parlements nationaux de prendre le train de la transformation numérique. Cette mesure est essentielle pour relever le défi de l'innovation, assimiler l'intelligence artificielle et se préparer à d'éventuelles tentatives de cyberespionnage et de violation de la confidentialité des données. De récents incidents, comme les intrusions d'un assistant au Parlement européen et les cyberattaques au siège de l'Union africaine au moyen de serveurs de fabrication étrangère soulignent l'importance de mesures strictes en matière de sécurité numérique.

2.2 Décision pour l'Assemblée plénière

En conséquence, l'Assemblée plénière est priée d'enjoindre aux parlements membres d'assurer le fonctionnement du SAHUB sous l'égide du Forum et de définir leurs besoins en matière de TIC et de cybersécurité de façon à ce que le Forum et les parlements nationaux puissent mettre en œuvre une révolution numérique graduelle.

2.3 SÉRIE DE WEBINAIRES SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE COMME CATALYSEUR DE L'INTÉGRATION SUR LE PLAN NATIONAL DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LES ÉLECTIONS ET LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

L'Assemblée plénière est priée de noter que les membres devraient envisager de renouveler les moyens dont elle dispose pour permettre aux parlements de participer à des missions d'observation électorale (MOE) qui représentent le moyen le plus sûr d'observer la démocratie en action et les parlements nationaux sont encouragés à innover et à s'employer à honorer la résolution permanente sur la participation aux MOE malgré des difficultés financières ou d'autres motifs, notamment compte tenu du fait que l'observation des élections fait partie du nouveau Plan stratégique (2024-2028) du FP SADC.

2.4 Décision pour l'Assemblée plénière

En attendant, l'Assemblée plénière est priée de soutenir la recommandation formulée par le Comité exécutif, lui enjoignant d'approuver que le Forum continue d'institutionnaliser la collaboration avec des partenaires en vue d'intégrer sur le plan national la Loi type de la SADC sur les élections avec le soutien du groupe de travail technique et des parlementaires siégeant au sein de la Commission permanente Démocratie, gouvernance et droits humains. Cela contribuerait grandement à la réalisation d'exercices comparatifs sur l'application de la loi type par le biais d'une série de webinaires régionaux. Bien que les webinaires ne puissent pas remplacer les MOE, ils permettraient de prolonger l'élan en faveur de l'apprentissage au Forum à la suite des élections, ce qu'illustre bien le webinaire récent sur les élections en Afrique du Sud qui a eu un franc succès.

3. MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC EN PARLEMENT RÉGIONAL DE LA SADC

- 3.1 L'Assemblée plénière est priée de noter que dix États membres de la SADC, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe ont dûment signé l'Accord qui amende le Traité de la SADC en vue de transformer le Forum en Parlement régional de la SADC. En outre, les dernières informations indiquent qu'une autorisation politique a déjà été accordée à la République de Zambie, l'autorisant à signer l'Accord et que les procédures pour remplir les formalités qui doivent mener à la signature sont à un stade avancé.
- 3.2 Au vu de ce qui précède, une fois que la Zambie aura signé l'Accord, il y aura au total onze signatures, ce qui signifie que la signature d'un seul État membre de plus est nécessaire pour atteindre la majorité requise des trois quarts, soit douze États membres, afin que l'amendement au Traité de la SADC entre en vigueur. Cela ouvrira la voie à la finalisation du Protocole relatif au Parlement régional de la SADC.
- 3.3 L'Assemblée plénière est priée d'examiner la situation caractérisée par le fait que certains pays qui sont membres du FP SADC ne sont pas encore prêts à signer l'Accord qui amende le Traité de la SADC en vue de créer le Parlement de la SADC, et d'évaluer les obstacles opérationnels que peut engendrer cette asymétrie. Alors que le 44^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC est sur le point de se tenir à Harare, au Zimbabwe, les 17 et 18 août 2024, il est impératif que tous les pays membres se prononcent sur la signature de l'Accord et du Protocole qui s'ensuit.

3.4 Décision pour l'Assemblée plénière

En particulier, l'Assemblée plénière est priée d'approuver la poursuite de missions de lobbying sous la conduite du Président, l'honorable M^e Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, afin de convaincre les pays qui n'ont pas encore signé l'Accord (le Botswana, Madagascar, Maurice et la RDC) car, une fois que l'Accord et, par la suite, le Protocole entreront en vigueur, il y aura

un laps de temps pendant lequel certains membres ne seront pas considérés comme membres du Parlement de la SADC s'ils ne choisissent pas de signer en avance. Une telle asymétrie entre les membres aurait une incidence négative sur le fonctionnement de l'organisation à court et à moyen terme et il faut donc écarter ce risque opérationnel en encourageant les pays à signer en avance plutôt que tardivement.

4. PARTICIPATION DU FORUM À DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES AYANT TRAIT À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ

- 4.1 L'Assemblée plénière est priée de tenir compte du fait que les organisations internationales considèrent de plus en plus le parlement comme un acteur majeur appelé à participer activement sur des sujets essentiels ayant trait à la paix et à la sécurité. À cet égard, le Forum représenté par son Président, l'honorable Président de l'Assemblée nationale Roger Mancienne, a participé à la 5^e réunion de coordination des assemblées parlementaires et au 3^e dialogue politique parlementaire, organisés par le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations unies (UNOCT) les 8 et 9 mai 2024 à Istanbul, en Turquie. Cela débouchera sur la signature d'un protocole d'accord entre les assemblées interparlementaires régionales. En outre, le Forum participe, en tant que membre du groupe de référence d'experts sur les questions juridiques et de genre, à l'élaboration d'une Convention de l'UA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à l'invitation du Bureau de l'envoyée spéciale de la Commission de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité.

4.2 Décision pour l'Assemblée plénière

Dans ce contexte, l'Assemblée plénière est priée d'approuver la poursuite de la participation du Forum à des initiatives parlementaires qui reconnaissent la contribution des parlements à la promotion du discours en faveur de la paix et de la sécurité et leur rôle dans le renforcement du cadre relatif au respect des droits humains appliqué à la protection des femmes et des jeunes filles.

5. PARTENARIAT AVEC DES INSTANCES INTERPARLEMENTAIRES

- 5.1 Sur le chapitre du renforcement des capacités régionales, l'Assemblée plénière est priée de noter que le Forum, conformément à son mandat qui lui enjoint de nouer des partenariats avec d'autres instances interparlementaires et de jouer un rôle moteur par rapport à des contenus thématiques, étudie la possibilité d'établir un partenariat avec le Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL) qui compte 4 parlements membres faisant également partie du FP-SADC, mais qui comprend aussi les Parlements du Burundi, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Soudan et du Soudan du Sud.

5.2 Décision pour l'Assemblée plénière

À cet égard, l'Assemblée plénière est priée de noter et de saluer le leadership de l'honorable Nelly B. K. Mutti, Présidente de l'Assemblée nationale de la Zambie, qui a été nommée en tant que Présidente du FP-CIRGL après la dernière conférence tenue à Livingstone, en Zambie, le 15 avril 2024.

L'Assemblée plénière est aussi priée d'enjoindre aux parlements membres qui ont une double affiliation, faisant également partie d'autres instances interparlementaires, comme le FP-CIRGL, d'aider le Forum à progresser grâce à des initiatives communes qui promeuvent la démocratie et les droits humains.

6. RENOUELEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES AU FORUM POUR LA PÉRIODE DE 2024 À 2026

- 6.1 L'Assemblée plénière est priée de prendre en considération le fait que les commissions permanentes du Forum, ainsi que le RWPC et le RPMLOC, ont renouvelé leurs membres pour un mandat de 2 ans en organisant des élections aux postes de présidents et de vice-présidents.
- 6.2 L'Assemblée plénière est priée de noter que, bien qu'il existe une politique pour veiller à ce que la présidence et la vice-présidence soient occupées par des titulaires de sexe opposé et pour que la Secrétaire générale, après concertation avec le Comité exécutif, remanie la composition des commissions dans l'éventualité où les considérations relatives au genre n'auraient pas été prises en compte, il est toujours préférable, pour rester fidèle à l'esprit démocratique, de permettre aux commissions de décider pour elles-mêmes lorsqu'elles élisent leurs dirigeants.

6.3 Décision pour l'Assemblée plénière

À ce propos, l'Assemblée plénière est priée de féliciter et d'accueillir les membres appelés à exercer leurs nouvelles fonctions et d'approuver le fait que, dorénavant, une politique soit élaborée à l'intention des commissions pour garantir que les deux sexes soient représentés à la présidence et à la vice-présidence afin de faire prévaloir le principe fondamental de l'égalité entre les sexes aux postes de direction au Forum conformément au nouveau Plan stratégique (2024-2028) du Forum. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée plénière est priée d'enjoindre aux parlements membres d'assurer la participation de leurs délégués aux réunions virtuelles des commissions permanentes car une faible participation ne permettrait pas d'honorer les exigences en matière de quorum auxquelles est soumise l'organisation.

7. MISE À JOUR SUR LE PROJET DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SDSR ET DE VIH/SIDA

- 7.1 L'Assemblée plénière est priée de noter que le Forum a poursuivi la mise en œuvre du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida (2023-2026), financé par la Suède, davantage de parlements ayant lancé le projet au cours des derniers mois.
- 7.2 À cet égard, le projet est mis en œuvre à ce jour dans 11 parlements nationaux (ceux de l'Angola, de l'Eswatini, du Lesotho, de Madagascar, du

Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de la RDC, de la Zambie et du Zimbabwe), les Parlements de l'Afrique du Sud, du Botswana et de Maurice étant actuellement engagés dans le processus de nomination de chercheurs en SDSR.

- 7.3 Le projet a connu jusqu'à présent un succès retentissant au Forum et il a permis la nomination de la directrice de programme chargée du portefeuille Alimentation, agriculture, ressources naturelles et action climatique (FANRCA), d'un responsable des médias et de la communication, d'un commissaire aux comptes interne et d'un comptable, appelés à occuper ces nouveaux postes pour renforcer la capacité de mise en œuvre associée à l'organigramme du Forum.
- 7.4 Dans le cadre du projet, la Commission Développement humain et social et programmes spéciaux (HSDSP) et la Commission permanente FANRCA ont pu se réunir physiquement en mai 2024, en amont de la 55^e Assemblée plénière du FP SADC. L'Assemblée plénière est priée de noter que des activités régionales et nationales ont déjà démarré au titre du projet afin de promouvoir la SDSR dans toute la région de la SADC.
- 7.5 Une initiative récente a été la célébration de la Journée de l'enfant africain le 16 juin 2024 qui s'est déroulée autour du thème de la construction de systèmes éducatifs résilients et de la nécessité de veiller à ce que les enfants africains renforcent leurs compétences pour relever les nouveaux défis auxquels est confronté le continent.

7.6 Décision pour l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est priée de prendre note des solides progrès enregistrés dans le cadre du Projet SDSR (2023-2026) et d'enjoindre aux parlements membres qui y participent de tirer pleinement parti des ressources disponibles grâce au projet pour mettre en œuvre des activités parlementaires qui favorisent un accès universel à des produits et des services relatifs à la SDSR à l'échelle nationale conformément au plan de travail approuvé.

8. METTRE À PROFIT LE POUVOIR DES MÉDIAS POUR PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

- 8.1 L'Assemblée plénière est priée de noter que des mesures concrètes ont été prises pour renforcer la visibilité du Forum par le biais d'initiatives innovantes et à fort impact afin accroître sa présence dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

Parmi les résultats les plus récents figurent les suivants :

a) Communication des principales réalisations et activités

Pendant la période considérée (de janvier à mai 2024), diverses plateformes médiatiques ont été utilisées pour sensibiliser le public au travail du Forum. Cela a aidé à asseoir le statut du Forum en tant que voix faisant autorité sur diverses questions correspondant à son Plan stratégique actuel. Une mise à

jour sur le travail du FP SADC fondée sur les événements organisés a été régulièrement communiquée aux médias traditionnels et sur les réseaux sociaux, contribuant ainsi à sensibiliser à la façon dont se déroule le travail du Forum.

b) Utilisation d'une combinaison de plateformes médiatiques

En utilisant une combinaison de plateformes relevant des médias traditionnels (notamment les journaux nationaux et régionaux) et de nouveaux médias tels que Facebook et Twitter (maintenant connu comme X), le Forum est désormais capable de fournir au public des informations précises, rapides et dignes d'intérêt sur diverses questions. Par exemple, la signature du Projet de gouvernance en matière de SDRS et de VIH/sida, financé par la Sida, au Lesotho, en Namibie, au Mozambique, au Malawi, en Angola et aux Seychelles, a fait l'objet d'une large couverture dans les médias traditionnels nationaux et régionaux ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le Forum s'est appliqué à faire mieux connaître le nouveau Plan stratégique du FP SADC ; la nécessité de réformes juridiques et politiques pour œuvrer à la défense des droits des femmes ; le voyage de parlementaires du FP SADC en Allemagne en vue de partager les enseignements tirés ; la participation du FP SADC à l'UIP ; les efforts relatifs à la transformation numérique ; la participation du FP SADC à des réunions à Oslo, en Norvège, sur les prestations en matière de SDRS à l'intention des femmes et des filles ; une récente réunion des commissions permanentes ; et des initiatives novatrices de l'Assemblée nationale de l'Angola visant à réviser la législation du pays en matière de VIH/sida.

c) Soutien à des initiatives de communication nationales

À partir de mars 2024, le Forum a soutenu des parlements nationaux – notamment au Lesotho, au Mozambique, au Malawi et aux Seychelles – pour qu'ils élaborent des versions locales du bulletin d'information *La Sentinelle* afin d'offrir une couverture approfondie d'activités nationales telles que le lancement du Projet SDRS et du Plan stratégique du FP SADC comme indiqué ci-dessus.

d) Présentation des réflexions de présidents de parlement et d'autres leaders du Forum

Conscient du rôle essentiel que jouent les présidents de parlement nationaux et les dirigeants du FP SADC pour façonner des politiques, des lois et des décisions qui ont une incidence directe sur la société, le Forum a commencé à solliciter leurs réflexions portant sur ces sujets et à les partager largement, y compris par le biais des médias traditionnels. Dans ce contexte, des leaders d'opinion parmi lesquels figurent l'honorable M^e Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président du Parlement du Zimbabwe, le Président du FP SADC et le Président de l'Assemblée nationale de la Namibie, l'honorable professeur Peter Katjavivi, ont été interviewés et les entretiens ont été largement diffusés par le biais des médias.

e) **Interactions avec le public en ligne**

L'Assemblée plénière est priée de noter que, dans le sillage de la pandémie de Covid-19 et de la récession mondiale qui a engendré une baisse des effectifs et des recettes dans les médias, la réduction des dépenses a amoindri la capacité de nombreux organes de presse à publier des informations en version papier. On assiste donc à une transition de plus en plus marquée vers des informations en ligne qui se voient accorder la préférence. En réponse à ce phénomène, le Forum a renforcé ses plateformes de réseaux sociaux et en a ajouté de nouvelles. Deux publications en ligne ayant une portée mondiale (The PanAfrikanist et Africa News 24) ont été engagées et elles ont publié des articles émanant du Forum presque en temps réel, touchant un large public et rendant ainsi plus visible le travail du Forum.

8.2 **L'Assemblée plénière est invitée à noter et à reconnaître certains des résultats, notamment les suivants :**

- i) **Un nombre croissant d'abonnés sur Facebook** – Le compte Facebook du Forum a atteint 8 000 spectateurs. Il y a des indices d'interactions par rapport au contenu diffusé par le Forum, avec au moins 358 likes, commentaires et partages. Sur au moins 8 000 individus qui ont consulté le compte Facebook du Forum, 3 000 ont choisi de devenir des abonnés et d'être connectés.
- ii) **Le compte Twitter (X) du Forum** rassemble désormais au moins 2 140 abonnés. Cela indique une augmentation de l'intérêt et de la mobilisation de notre public.
- iii) **Des contacts avec des universitaires et des chercheurs** – Le Forum a créé un compte LinkedIn qui rassemble désormais 2 000 abonnés de différentes parties du monde. Le LinkedIn du FP SADC a connu une croissance significative en nombre de pages vues et de visiteurs uniques, qui ont augmenté respectivement de 63,6 % et de 41,9 %. La plateforme attire maintenant un public de professionnels diversifié.
- iv) **La sensibilisation du public sur YouTube** – Le Forum a désormais une chaîne YouTube avec au moins 454 abonnés qui passent des heures à prendre connaissance du contenu diffusé par le Forum tandis que le nombre de vues a dépassé les 10 000.
- v) **Pour l'avenir** – La Plénière est invitée à noter la détermination croissante du Forum à utiliser efficacement les réseaux sociaux pour communiquer avec les citoyens dans toute la région de la SADC, partager des informations à propos de son travail et promouvoir une participation démocratique. En outre, la Plénière est invitée à noter les efforts continus déployés par le Forum visant à mobiliser divers acteurs étatiques et non étatiques pour gagner davantage de soutien à son travail. Cela comprend la sensibilisation constante des décideurs et du grand public grâce à un contenu attrayant partagé par le biais de plateformes nationales traditionnelles privilégiant l'impression papier et de plateformes médiatiques en ligne, afin que plus de gens prennent

conscience des questions dont s'occupe le Forum en collaboration avec les parlements nationaux.

Plus de 30 articles qui citent le FP SADC ou qui font référence au travail du Forum ont été publiés dans les médias traditionnels et republiés sur d'autres plateformes médiatiques, y compris sur le site web du FP SADC, pendant la période considérée. Pour poursuivre les efforts visant à asseoir le statut du FP SADC comme principale source de connaissances sur l'intégration régionale et d'autres questions, la Plénière est invitée à noter que des communiqués de presse continueront à être rédigés et à être partagés avec les médias.

Les collaborations se poursuivront avec des acteurs étatiques et non étatiques pour commémorer des moments importants en matière de sensibilisation eu égard à la SDSR, à l'intégration régionale et à d'autres thèmes. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée plénière est priée de tenir compte du fait que la visibilité dans les médias nécessite une enveloppe budgétaire affectée à des campagnes médiatiques et à la sensibilisation, y compris à des frais de traduction, afin d'assurer la couverture des activités du Forum dans tous les États membres de la SADC.

8.3 Décision pour l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est priée de noter les résultats prometteurs susmentionnés sur le plan médiatique et d'approuver le fait que les parlements nationaux désignent leur responsable des médias ou leur représentant(e) pour collaborer avec le Forum autour d'un cadre relatif aux médias qui doit être élaboré en étant accompagné d'un budget afin d'insuffler plus de vigueur aux campagnes médiatiques du FP SADC sur des thèmes qui sont approuvés par les commissions permanentes et d'autres organes du Forum conformément au Plan stratégique remanié (2024-2028).

9. MISE À JOUR SUR LA SITUATION RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DU SECRÉTARIAT POUR APPUYER LA CAPACITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU SECRÉTARIAT ET DES ORGANES

- 9.1 L'Assemblée plénière est invitée à accueillir et à féliciter les nouveaux membres du personnel et à noter que les postes indiqués dans le tableau ci-dessous ont été pourvus depuis lors grâce au soutien financier reçu dans le cadre du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida. Tous les contrats des personnes employées dans le cadre du projet doivent expirer le 31 octobre 2026 conformément à l'impératif d'aligner les contrats sur le financement du projet.

9.2 Tableau n° 3 : Postes à plein temps pourvus entre novembre 2023 et mai 2024

	POSTE	QUALIFICATIONS DE L'EMPLOYÉ(E)	DURÉE DU CONTRAT
1	Commissaire aux comptes interne	M. Samuel Allan Bokosi Nationalité : Malawi Licence en comptabilité, FCCA, CA (M)	Du 1 ^{er} mai 2024 au 31 octobre 2026
2	Secrétaire de commission et directrice de programme (FANRCA)	Mme Rachel Mundilo Nationalité : Namibie Licence en jurisprudence, licence en droit, maîtrise (procédures parlementaires et rédaction législative), maîtrise en droit (état de droit pour le développement)	Du 1 ^{er} mars 2024 au 31 octobre 2026
3	Responsable des médias et de la communication	Dr Moses E. D. Magadza Nationalité : Zimbabwe Diplôme en journalisme et communication, diplôme en sciences de l'éducation, diplôme en révision de textes et correction d'épreuves, licence avec mention (étude des médias), maîtrise (étude des médias), doctorat (étude des médias)	Du 23 février 2024 au 31 octobre 2026
4	Comptable	M. Mahendrasing Khooblall, FCCA Nationalité : Maurice	Du 1 ^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026

9.3 Décision pour l'Assemblée plénière

- i) L'Assemblée plénière est appelée à soutenir le Comité exécutif pour l'élaboration d'un plan de viabilité, indépendamment du financement de donateurs, et à veiller à ce que les postes figurant dans l'organigramme qui ont été pourvus ne deviennent pas vacants à nouveau ;
- ii) L'Assemblée plénière est priée de noter qu'en raison des difficultés financières actuelles, trois postes demeurent vacants au sein du Département des affaires parlementaires et des programmes pour le RWPC, la Commission GEWAYD et la Commission HSDSP, et de demander instamment aux parlements de détacher du personnel pour pourvoir ces postes vacants à plein temps pour au moins 5 ans à ce stade ;
- iii) À ce propos, l'Assemblée plénière est aussi priée de saluer le fait que des postes aient été pourvus grâce à des ressources mobilisées au titre du Projet SDSR et d'exhorter les membres à tirer pleinement parti de ces postes dont la durée est alignée sur la durée du projet ;
- iv) L'Assemblée plénière est aussi priée de noter que le recrutement pour le poste de directeur/trice de programme et secrétaire de la Commission

TIFI a été mené à son terme, sous réserve de l'acceptation de l'offre qui a été faite à un ressortissant du Royaume du Lesotho. Le poste sera effectif pour une durée initiale de trois ans et il sera financé au titre du budget principal du Forum.

10. EXAMEN DE LA PROPOSITION QUE LES COMORES REJOIGNENT LE FORUM

- 10.1 L'Assemblée plénière est priée de noter que, conformément à sa précédente résolution indiquant que la composition du FP SADC devrait comprendre tous les seize parlements des États membres de la SADC, le Président du FP SADC a été mandaté et a œuvré pour inciter le Parlement des Comores à rejoindre le Forum.
- 10.2 Nonobstant les efforts susmentionnés, les Comores n'ont pas indiqué jusqu'à présent qu'elles étaient disposées à rejoindre le Forum, principalement en raison de préoccupations liées à l'astreinte de devoir payer les contributions obligatoires annuelles exigées des membres.

10.3 Décision pour l'Assemblée plénière

Afin de compléter la famille de la SADC, l'Assemblée plénière est invitée à :

- i) autoriser le Président à continuer de déployer des efforts bilatéraux en vue d'encourager les Comores à rejoindre le Forum ; et
- ii) approuver que le Forum, par l'intermédiaire du Président, offre aux Comores de devenir membres du Forum avec un niveau de cotisation réduit qui sera fixé par une décision du Comité exécutif.

11. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE LA COMMISSION PERMANENTE RÉGIONALE ALIMENTATION, AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

- 11.1 L'Assemblée plénière est invitée à se souvenir que les ravages causés récemment par des phénomènes météorologiques extrêmes dans la région de la SADC l'ont conduit à adopter plusieurs résolutions sur la gestion des risques de catastrophes (GRC). L'Assemblée plénière notera également qu'en raison de cet état de fait s'accompagnant de nouvelles tendances liées au changement climatique à l'échelle mondiale, il est devenu nécessaire pour le Forum de renforcer l'intégration de l'action climatique dans son programme, conformément à son Plan stratégique pour la période de 2024 à 2028 et au Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida.
- 11.2 Dans cette optique, la désignation et le mandat du programme pertinent et de la commission permanente compétente du Forum, qui sont dédiés aux questions relatives à l'action climatique, doivent être amendés pour refléter cette nouvelle orientation.

11.3 Décision pour l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est invitée à approuver que la règle 42 du Règlement intérieur soit amendée en conséquence, de telle sorte que :

i) la « Commission permanente Alimentation, agriculture et ressources naturelles » soit désignée comme « Commission permanente Alimentation, agriculture, ressources naturelles **et action climatique** » ;

ii) le mandat de la Commission soit formulé comme suit :

« traite de questions liées à l'agriculture, à la pêche, à la foresterie et à la faune, à l'eau et à l'environnement, à l'énergie, aux transports, au tourisme, aux TIC, à la météorologie, à la sécurité alimentaire, **aux ressources naturelles et à l'action climatique.** »

(Les ajouts sont indiqués en gras ci-dessus)

M. le Président, je demande l'adoption de ce rapport.

ANNEXE I**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF : 2022-2024**

1.	Hon. Président Roger Mancienne, <i>Président</i> (Président)	Seychelles
2.	Hon. Marie Joanne Sabrina Tour, <i>Vice-Présidente</i>	Maurice
3.	Hon. Président (le nom sera communiqué ultérieurement)	Afrique du Sud
4.	Hon. sénateur Isaac Magagula, <i>Trésorier</i>	Eswatini
5.	Hon. Pedro Sebastião	Angola
6.	Hon. Président Phandu Tombola Chaha Skelemani	Botswana
7.	Hon. Président Tlohang Sekhamane	Lesotho
8.	Hon. Président par intérim (doyen) Jean Jacques Rabenirina	Madagascar
9.	Hon. Rachel Zulu	Malawi
10.	Hon. Présidente Esperança Laurinda Francisco Nhiuane Bias	Mozambique
11.	Hon. Président professeur Peter Hitjitevi Katjavivi (membre de droit)	Namibie
12.	Hon. Phillipus Wido Katamelolo	Namibie
13.	Hon. Nadine Mangabu Luabeya	RDC
14.	Hon. Selemani Jumanne Zedi <i>qui représente l'hon. Présidente Dr Tulia Ackson</i>	Tanzanie
15.	Hon. Shally Raymond, Présidente du RWPC (membre de droit)	Tanzanie
16.	Hon. Princess Kasune	Zambie
17.	Hon. Président M ^e Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda	Zimbabwe